

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 13 août 2015 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Manon Robitaille, Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume  
Karine Gauthier, Michel Mendes, Micheline Groulx Stabile

Benoit Ferland, directeur général  
Jacques Robichaud, greffier

---

**1. Séance ordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30.  
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
et unanimement résolu

2015-08-13.178

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes**

---

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

**1.3 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 juillet 2015 et de la séance extraordinaire du 20 juillet 2015**

---

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 juillet 2015 et de la séance extraordinaire du 20 juillet 2015, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
et unanimement résolu

2015-08-13.179

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 juillet 2015 et de la séance extraordinaire du 20 juillet 2015, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**2. Affaires du Conseil**

**2.1 Dépôt des rapports financiers et des vérificateurs pour l'exercice 2014**

Conformément à l'article 105 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière dépose les documents suivants au conseil :

- Rapport des états financiers pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014
- Rapport financier des vérificateurs pour l'exercice 2014

**2.2 Annulation de la désignation à titre de rue du lot 1 605 436**

Remplacée par la résolution  
n° 2015-09-10.205

CONSIDÉRANT la construction de la phase 2 des résidences du Manoir Grand-Moulin ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'annuler la désignation à titre de rue de la rue connue autrefois sous le nom de «Croissant Grand-Moulin», sur le lot 1 605 436, entre le chemin Grand-Moulin et la 8e avenue ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
et unanimement résolu

2015-08-13.180

D'ANNULER la désignation à titre de rue du lot 1 605 436.

**ADOPTÉE**

**2.3 Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil – Margaret Lavallée**

CONFORMÉMENT aux articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, Mme Margaret Lavallée, membre du conseil, a déposé sa déclaration des intérêts pécuniaires.

**2.4 Café Totumos – Demande de permis d'alcool – Consentement**

CONSIDÉRANT la demande de permis d'alcool du futur Café «Totumos», au 1406, ch. d'Oka ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
et unanimement résolu

2015-08-13.181

De ne pas s'opposer à la demande de permis d'alcool présentée par la compagnie 9310-7993 Québec inc. (Café Totumos) auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

**ADOPTÉE**

**2.5 Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC de Deux-Montagnes – Madame Karine Gauthier**

IL EST

Proposé par monsieur Denis Martin  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
et unanimement résolu

2015-08-13.182

DE NOMMER madame Karine Gauthier à titre de mairesse suppléante et que cette dernière agisse également à titre de substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes, à compter du 14 août 2015 jusqu'au 12 novembre 2015 inclusivement.

**ADOPTÉE**

**2.6 Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées – Dépôt**

Le greffier dépose le Plan d'action 2015-2016 à l'égard des personnes handicapées.

**2.7 Versement d'aide financière – Divers organismes**

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, responsable du cabinet du maire, datée du 3 août 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
et unanimement résolu

2015-08-13.183

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Club social Héritage/Événement bénéfice	85 \$
Légion Royale Canadienne/Événement bénéfice	85 \$
Balle-molle Deux-Montagnes/Événement bénéfice	125 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02.00.111.970.

**ADOPTÉE**

**2.8 Signature de la convention collective avec la Fraternité des policiers et policières de la Régionale de Deux-Montagnes**

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
et unanimement résolu

2015-08-13.184

DE SIGNER avec la Fraternité des Policiers-Policières de la Régionale de Deux-Montagnes, la convention collective 2014-2017 ; le maire et le directeur général sont autorisés à signer la convention collective.

**ADOPTÉE**

**2.9 Désignation du chalet du parc Olympia «Chalet Nelson-Lavallée»**

CONSIDÉRANT toutes les implications de monsieur Nelson Lavallée auprès des jeunes, dans la promotion d'activités sportives à Deux-Montagnes ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
et unanimement résolu

2015-08-13.185 DE DÉSIGNER le chalet du parc Olympia «Chalet Nelson-Lavallée».

**ADOPTÉE**

**2.10 Transaction avec Ste-Marthe-sur-le-Lac et Pointe-Calumet concernant le Service de police régionale de Deux-Montagnes**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une transaction avec la Ville de Ste-Marthe-sur-le-Lac et la Municipalité de Pointe-Calumet en rapport avec la fourniture du service de police du 1er janvier 2007 au 18 novembre 2008 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
et unanimement résolu

2015-08-13.186 DE SIGNER avec la Ville de Ste-Marthe-sur-le-Lac et la Municipalité de Pointe-Calumet une transaction et reçu-quittance concernant les sommes supplémentaires reçues pour la fourniture du service de police pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 18 novembre 2008 : le maire est autorisé à signer, pour et au nom de la ville, le reçu-quittance.

**ADOPTÉE**

**2.11 Adoption de la planification détaillée de la proposition d'aménagement de l'aire TOD de la gare Deux-Montagnes**

CONSIDÉRANT la signature avec la CMM d'une convention de financement pour le soutien à la conception d'un projet novateur de démonstration de l'aire TOD de la gare Deux-Montagnes ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
et unanimement résolu

2015-08-13.187 D'ADOPTER la planification détaillée de la proposition d'aménagement retenue pour l'aire TOD de la gare Deux-Montagnes, telle que présentée dans le document intitulé «*ÉLABORATION D'UN CONCEPT NOVATEUR DE DÉMONSTRATION ET DE PLANIFICATION DÉTAILLÉE DE L'AIRES TOD DE LA GARE DEUX-MONTAGNES*», préparé par la firme BC2 en date du 27 avril 2015.

**ADOPTÉE**

**3. Comités, commissions, régie**

**3.1 Dépôt des procès-verbaux**

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 5 août 2015
- Commission de la circulation et la toponymie du 29 juin 2015

**4. Règlements municipaux**

**4.1 Avis de motion – Règlement amendant le Règlement de construction (N° 1370) afin de modifier certaines dispositions**

Madame Karine Gauthier donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement amendant le Règlement de construction (n° 1370) afin de modifier certaines dispositions.

Ce règlement aura notamment pour objet d'autoriser, à certaines conditions, l'utilisation de pieux vissés pour certaines constructions.

**4.2 Adoption – Premier projet de Règlement n° 1560 – Règlement amendant le Règlement de construction (N° 1370) afin de modifier certaines dispositions**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 13 août 2015 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet d'autoriser, à certaines conditions, l'utilisation de pieux vissés pour certaines constructions ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
et unanimement résolu

**2015-08-13.188**

D'ADOPTER le premier projet de règlement n° 1560 intitulé « *Règlement amendant le Règlement de construction (N° 1370) afin de modifier certaines dispositions* » tel que déposé.

QU'une assemblée publique aux fins de consultation soit tenue au lieu, à la date et à l'heure déterminée par le greffier.

**ADOPTÉE**

**4.3 Adoption – Règlement n° 1558 - Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin d'agrandir la zone R4-34 à même une partie de la zone R4-32 et de permettre l'usage « Commerce d'appoint (C1) »**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 30 juin 2015 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 20 juillet 2015 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de transférer les lots 1 605 447 (Boulingrin), 1 605 981 et une partie du lot 3 857 037 dans la zone R4-34 et d'ajouter l'usage « Commerce d'appoint (C1) ».

CONSIDÉRANT que ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire : aucune demande valide n'ayant été reçue ;

CONSIDÉRANT la lecture du règlement ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
et unanimement résolu

2015-08-13.189

D'ADOPTER le Règlement n° 1558 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin d'agrandir la zone R4-34 à même une partie de la zone R4-32 et de permettre l'usage « Commerce d'appoint (C1) »* » tel que déposé.

ADOPTÉE

**4.4 Adoption – Règlement n° 1562 - Règlement établissant un programme de revitalisation de la construction résidentielle locative**

---

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 14 mai 2015 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet d'instaurer un programme de crédit de taxes pour la revitalisation de la construction résidentielle locative et de prévoir les conditions d'admissibilité.

CONSIDÉRANT la lecture du règlement ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
et unanimement résolu

2015-08-13.190

D'ADOPTER le Règlement n° 1562 intitulé « *Règlement établissant un programme de revitalisation de la construction résidentielle locative pour le secteur de l'aire TOD de la gare Grand-Moulin* », tel que déposé.

ADOPTÉE

**4.5 Adoption – Premier projet de Règlement n° 1561 – Règlement modifiant le Plan d’urbanisme (n° 1368) afin d’y intégrer un programme particulier d’urbanisme de l’aire TOD de la gare Deux-Montagnes**

---

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement a notamment pour objet de modifier le Plan d’urbanisme (Règ. n°1368) afin d’y intégrer un programme particulier d’urbanisme pour le secteur de l’aire TOD de la gare Deux-Montagnes ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
et unanimement résolu

2015-08-13.191

D’ADOPTER le premier projet de règlement n° 1561 intitulé « *Règlement modifiant le Plan d’urbanisme (n° 1368) afin d’y intégrer un programme particulier d’urbanisme de l’aire TOD de la gare Deux-Montagnes* » tel que déposé.

QU’une assemblée publique aux fins de consultation soit tenue au lieu, à la date et à l’heure déterminée par le greffier.

**ADOPTÉE**

**Administration**

**5. Finances**

**5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Juillet 2015**

---

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de juillet 2015 et montrant un total de :

➤	Fonds général :	1 588 744,36 \$
➤	Fonds de dépenses en immobilisations :	1 193 523,56 \$

**5.2 Affectation des surplus 2014 pour la collecte des matières organiques et pour les eaux usées**

---

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
et unanimement résolu

2015-08-13.192

D’AFFECTER les sommes suivantes du surplus de 2014 pour les sujets suivants :

- 200 000 \$, pour la création future d’une collecte des matières organiques ;
- 180 000 \$, pour la vidange des bassins des eaux usées, à St-Joseph du Lac.

ADOPTÉE

**5.3 Dépôt du rapport des indicateurs de gestion 2014**

Le greffier dépose le rapport des indicateurs de gestion pour l'année 2014, préparé par madame Julie Guindon, directrice des Finances et trésorière, en date du 17 juillet 2015.

**6. Ressources humaines**

**6.1 Engagement de personnel temporaire - Loisirs, culture et vie communautaire**

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Roch Langelier, directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire, datée du 23 juillet 2015 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
et unanimement résolu

2015-08-13.193

DE PROCÉDER à l'engagement de personnel temporaire au Service des loisirs, culture et vie communautaire, suivant la liste annexée, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire des salaires.

ADOPTÉE

**Service aux citoyens**

**7. Urbanisme**

**7.1 Demandes de dérogation mineure**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées à l'égard des propriétés mentionnées à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
et unanimement résolu



2015-08-13.194

D'accorder les demandes de dérogations mineures à l'égard des propriétés suivantes :

N°	Adresse des immeubles	Nature des dérogations
A)	235, 11 <sup>e</sup> avenue (Lot 1 606 398)	<p>La demande a pour objet d'autoriser la subdivision du lot 1 606 398 en 3 lots :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dont le lot A avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une largeur de 12,92m au lieu de 15m ;</li> <li>- une superficie de 393,8m<sup>2</sup> au lieu de 450m<sup>2</sup> ;</li> <li>- une marge avant secondaire de 5m au lieu de 6m ;</li> <li>- une marge arrière de 8,54m au lieu de 9m ;</li> <li>- un coefficient d'emprise au sol (CES) de 32% au lieu de 30%.</li> </ul> </li> <li>• dont le lot B avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une largeur de 13m au lieu de 15m ;</li> <li>- une superficie de 396m<sup>2</sup> au lieu de 450m<sup>2</sup> ;</li> <li>- une marge arrière de 8,54m au lieu de 9m ;</li> <li>- un coefficient d'emprise au sol (CES) de 32% au lieu de 30%.</li> </ul> </li> </ul> <p>tel que prévu au règlement de zonage.</p>
B)	141, 8 <sup>e</sup> avenue (Lot 1 606 547)	<p>La demande a pour objet de régulariser l'implantation de la résidence existante avec une marge latérale de 1,03m au lieu de 1,25m et une marge latérale totale de 4,03m au lieu de 5m, tel que prévu au règlement de zonage.</p>

ADOPTÉE

## 7.2 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
et unanimement résolu

2015-08-13.195

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	100, 20 <sup>e</sup> avenue (Lot 1 973 602)	D'approuver la demande de PIIA n°2015-457 pour le projet d'agrandissement par l'ajout d'un deuxième étage. Le revêtement extérieur de la façade principale et

	secondaire sera un matériel de type CanExel de couleur Scotia Bleu. Les faces latérales et arrière seront recouvertes du même revêtement. Les portes et les fenêtres seront de couleur blanche. La toiture sera dans les teintes de gris.
B) 118, chemin du Grand-Moulin (Lot 1 605 677)	D'approuver la demande de PIIA n°2015-482 pour le projet de remplacement de la fondation actuelle et du revêtement extérieur par une fondation coulée et l'aménagement d'une cave habitable. Le nouveau revêtement extérieur sera de bois usiné de type « CanExel » de couleur beige. Le bardeau de la toiture sera remplacé par un nouveau de couleur grise.

ADOPTÉE

## 8. Travaux publics

### 8.1 Adjudication du contrat pour le débranchement de puisards du réseau d'égout sanitaire (GT2015-013)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le débranchement de puisards du réseau d'égout sanitaire ;

CONSIDÉRANT que 6 fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT que les trois plus bas soumissionnaires sont ;

Fournisseurs	Montant
Unicroc Construction inc.	229 768.00 \$
Ent. Charles Maisonneuve ltée	256 049.33 \$
Construction Civex inc.	294 839.59 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette directeur de la Gestion du Territoire, en date du 11 août 2015 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
et unanimement résolu

### 2015-08-13.196

D'ACCORDER le contrat pour le débranchement de puisards du réseau d'égout sanitaire à *Uniroc Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 229 768 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2015-013. Le contrat est à prix unitaire et forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par les règlements d'emprunts n° 1517 et 1539.

ADOPTÉE

9. Loisirs et services communautaires

9.1 Autorisation à l'Open Tennis Évolution de Deux-Montagnes à tenir la 11<sup>e</sup> édition du Tournoi de tennis

CONSIDÉRANT la demande de Charli Gignac et Tennis Évolution à tenir un Tournoi de tennis au parc Olympia ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Roch Langelier, directeur du service des Loisirs, culture et vie communautaire, daté du 28 juillet 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
et unanimement résolu

2015-08-13.197

D'AUTORISER Tennis Évolution de Deux-Montagnes à tenir la 11<sup>e</sup> édition du Tournoi de tennis au parc Olympia, du 15 au 23 août 2015.

D'AUTORISER la fermeture des lumières du parc à 23h30, les 21 et 22 août seulement.

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

9.2 Modification à la politique de remboursement pour les jeunes à des activités sportives

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Roch Langelier, directeur du service des Loisirs, culture et vie communautaire, daté du 30 juillet 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
et unanimement résolu

2015-08-13.198

DE MODIFIER la Politique de remboursement pour les jeunes à des activités sportives de la façon suivante :

- **Pour les organismes sportifs locaux accrédités par la ville**

La somme de 25\$/par année/par joueur résident à Deux-Montagnes est remise à l'organisme par le biais d'une subvention pour consolider le fonctionnement de l'OSBL. Une liste des joueurs résidents inscrits est exigée de l'organisme afin de recevoir le chèque de remboursement de la ville.

- **Pour les organismes sportifs régionaux accrédités par la ville**

La somme de 25\$/par année/par joueur résident à Deux-Montagnes est remise à l'organisme, en retour l'organisme réduit les frais d'inscription du même montant, sur présentation d'un reçu obtenu pour le paiement d'une inscription. Une liste des joueurs

résidents inscrits est exigée de l'organisme afin de recevoir le chèque de remboursement de la ville.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

**10. Période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 20h30. 2 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h50.

**11. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50 par le maire.

Signé *Denis Martin*  
Denis Martin, maire

Signé *Jacques Robichaud*  
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Directeur des services juridiques et greffier